

**Achat de services d'un bureau de traduction  
dans le cadre de l'élaboration de la version anglaise  
de la cartographie des Centres de Ressources Tunisiens**

Termes de référence  
Consultation N° 07/2024

Mai 2024



## **ARTICLE 1 : MAITRE D'OUVRAGE**

L'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) est un établissement public à caractère non administratif, Créée en 1972, désigné en tant qu'agence d'exécution de la politique nationale en matière de coopération technique. Elle contribue, à cet effet, à la réalisation de programmes et de projets et au placement de compétences tunisiennes auprès des pays et des institutions régionales et internationales.

## **ARTICLE 2 : CONTEXTE GENERAL**

Dans le cadre d'une initiative lancée par la Banque Islamique de Développement portant sur la cartographie des Centres de Ressources dans les pays membres prédisposés à réaliser des projets de coopération Sud-Sud pour renforcement des capacités, une édition française d'un document de 150 pages, regroupant 43 centres de ressources tunisiens spécialisés dans des domaines du développement a été lancée en avril 2021.

Consciente que les pays africains non francophones doivent intégrer le champ d'intervention et de partage de l'expertise et du savoir-faire tunisiens, l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) se propose d'éditer le document en question en langue anglaise en vue de faire la promotion des centres de ressources tunisiens auprès des pays cibles et des organismes régionaux et internationaux œuvrant dans le domaine de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

## **ARTICLE 3 : SUJET DE LA CONSULTATION**

Traduction du français vers l'anglais du document « cartographie des centres de ressources tunisiens ».

## **ARTICLE 4 : OBJECTIFS DE LA MISSION**

La diffusion à plus large échelle de la cartographie des centres de ressources

## **ARTICLE 5 : TACHES ET RESPONSABILITE DU SOUMISSIONNAIRE**

La traduction professionnelle du français vers l'anglais du document,

Le texte traduit doit être techniquement, linguistiquement et grammaticalement correct, exempt d'erreurs, il devra répondre à des normes de haute qualité,

Le soumissionnaire ne devrait pas modifier la construction initiale du document en faisant des synthèses ou résumé du document, ne pas ajouter de nouveaux éléments dans le document à traduire,

La traduction doit être effectuée et fournie dans les délais stipulés dans le bon de commande, Les documents traduits restent la propriété de l'ATCT et la confidentialité devra être respectée (aucune information sur le contenu du document ne doit être divulguée ni partagée avec des tiers).

## ARTICLE 6 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le document objet de cette consultation totalise cent cinquante (150) pages.

Le document en question est téléchargeable à partir du site officiel de l'ATCT ([www.atct.tn](http://www.atct.tn)).

## ARTICLE 7 : PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE

Cette mission sera confiée à un cabinet/bureau de traduction :

- Enregistré dans le registre national des entreprises,
- Ayant une expérience d'au moins 5 ans dans la traduction de documents en français vers l'anglais,
- Ayant une excellente compréhension et connaissance des termes techniques dans les domaines de l'économie, du développement et de la coopération.

## ARTICLE 8 : REMISE ET CONTENU DES OFFRES :

La remise des offres se fera via « Tuneps », comme suit:

Contenu de l'offre	Opération à réaliser
<b>Les pièces administratives</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. La situation vis-à-vis de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en règle sur « Tuneps ».</li><li>2. La situation fiscale prévue par la législation en vigueur en règle sur « Tuneps ».</li><li>3. Un Extrait du registre national des entreprises valide, à télécharger sur « Tuneps ».</li><li>4. La soumission (<b>annexe 1</b>)</li><li>5. Fiche de renseignement du soumissionnaire (<b>annexe 2</b>)</li></ol>
<b>Offre technique</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Un CV détaillé du/des traducteur(s) mobilisé(s) pour cette prestation,</li><li>2. Une copie du diplôme universitaire en traduction ou en linguistique ou en science des langues ou similaires, du/des traducteur(s) mobilisé(s) ;</li><li>3. Des attestations prouvant un cumul d'une expérience de 5 ans minimum du/des traducteur(s) mobilisé(s) pour la traduction du français vers l'anglais des documents couvrant entre autres, les domaines de l'économie, du développement et de la coopération ;</li><li>4. Une liste des références du cabinet/bureau couvrant les secteurs public ou privé ou des organismes régionaux ou internationaux opérant dans les domaines de l'économie, du développement et des relations internationales avec leurs justificatifs tels que : une notification, un bon de commande, un contrat, etc., (minimum 3 références durant la période de 2020 à ce jour).</li></ol>



**ARTICLE 9 : VALIDITE DE L'OFFRE :**

Les soumissionnaires, du seul fait de la présentation de leurs soumissions, se trouvent liés par leurs offres pour une période de 90 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres via Tuneps.

**ARTICLE 10 : PIECES MANQUANTES ET ECLAIRCISSEMENT :**

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, l'ATCT a toute la latitude pour demander de donner des informations complémentaires ou éclaircissements sur l'offre du soumissionnaire. Cette demande se fera par écrit.

Le soumissionnaire est tenu de répondre à la demande de l'ATCT, à défaut son offre sera rejetée.

**ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION**

Après réception et ouverture des offres, la commission compétente établit le classement des offres financières dans un ordre croissant. L'offre la moins disante, jugée techniquement conforme après le dépouillement technique, sera retenue.

Si cette dernière s'avère non conforme, elle sera déclarée nulle et non avenue ; la commission examinera l'offre technique suivante dans le classement. Au cas où cette dernière est jugée conforme, elle sera adjudgée.

Sinon la commission répète l'opération jusqu'à ce que la consultation soit attribuée à l'offre au moindre prix et conforme techniquement.

Toute offre non conforme aux conditions et aux spécifications du cahier des charges ou qui comporte des réserves demeurées non levées, est éliminée.

Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester pour quelque motif que ce soit, le bien fondé de la préférence donnée aux propositions d'un concurrent, ni être indemnisé de ce fait.

L'ATCT, se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si elle n'a pas obtenu de propositions qui lui paraissent acceptées. Dans ce cas, aucun soumissionnaire ne pourrait prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Une fois la consultation attribuée, l'ATCT procède à la notification du soumissionnaire qui sera appelé à exécuter dans les délais prévus.

## **ARTICLE 12 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

Le montant à payer au prestataire pour le livrable final sera un montant forfaitaire.

Le paiement se fera après réception électronique de la version finale validée (document Word) et au plus tard 30 jours après cette date.

## **ARTICLE 13 : VARIATION DU VOLUME DE LA COMMANDE**

L'ATCT se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, dans la limite de vingt pour cent (20%) du coût total de l'offre en TTC du titulaire, la masse des prestations demandées. Ceci ne devra en aucun cas occasionner une incidence sur les prix unitaires des prestations ou sur les conditions générales et spécifiques décrites dans les présents termes de références.

## **ARTICLE 14 : CLAUSE DE NON SOUS-TRAITANCE**

Le soumissionnaire ne peut recourir à la sous-traitance pour l'exécution de la présente mission. Il ne peut ni en faire apport à une société ni en confier l'exécution totale ou partielle à un ou plusieurs sous-traitants sans l'autorisation préalable de l'ATCT.

Dans tous les cas, le soumissionnaire doit assurer sous son entière responsabilité toutes les prestations afférentes à cette mission, à ce titre il demeure le seul responsable de la bonne exécution.

Dans le cas contraire l'ATCT fera application après mise en demeure préalable, des mesures de résiliation prévues par le décret n°2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics.

## **ARTICLE 15: DUREE ET LIEU D'INTERVENTION :**

Durée de la mission : Deux (02) mois y compris les délais de correction et de validation.

Date prévue du livrable : août 2024

Lieu de la mission : La mission se déroulera à Tunis

## **ARTICLE 16 : LES LIVRABLES DE LA MISSION**

Traduction de qualité du document objet de cette consultation y compris les illustrations, les tableaux, etc. et en préservant le caractère et la taille de police du document original.

## **ARTICLE 17 : MONITORING**

La supervision, le suivi et la validation du travail seront assurés par une équipe de travail de l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT);

Le soumissionnaire sera appelé, au fur et à mesure qu'il avance dans ses travaux, à fournir à l'équipe de l'ATCT, pour lecture, éventuelle révision et validation, les pages traduites et ce à raison de cinquante (50) pages chaque 2 semaines

Le soumissionnaire ne peut en aucun cas utiliser le contenu du document ni en cours ni après la mission de consultation.



## **ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD**

Dépassé le délai de deux mois dans l'exécution de l'objet de la consultation, une pénalité de retard sera appliquée à raison d'un millième (1/1000) du montant définitif de la consultation par jour de retard, y compris les dimanches et les jours fériés.

Il est toutefois précisé que le montant total des pénalités pour retard ne pourra dépasser cinq pour-cent (5%) du montant définitif de la consultation.

## **ARTICLE 19 : CONFIDENTIALITE**

Le soumissionnaire doit être tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations, les documents, les études et les décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente mission. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise des documents à des tiers sans l'accord écrit préalable de l'ATCT.

Le soumissionnaire ne peut en aucun cas utiliser le contenu du document ni en cours ni après la mission de consultation.

## **ARTICLE 20 : CAS DE RESILIATION**

L'ATCT peut procéder à la résiliation du contrat de plein droit, après mise en demeure préalable du titulaire et ce :

En cas de non-exécution par le soumissionnaire de l'une des clauses contractuelles.

Lorsque le soumissionnaire se livre à des actes frauduleux à l'occasion de l'exécution des opérations prévues.

Le décès, la dissolution, la faillite et la liquidation judiciaire du gérant.

La résiliation peut également être prononcée au cas où le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations, l'ATCT le met en demeure par lettre recommandée, d'y satisfaire dans un délai déterminé qui ne saurait être supérieur à sept (07) jours calendaires à compter de la date de mise en demeure.

# ANNEXE 1

## MODEL DE SOUMISSION

Je (Nous) soussigné (es)..... (Noms et prénoms), agissant au nom et pour le compte de .....

..... ( Intitulé du consultant, adresse et n° de téléphone), inscrit au registre national des entreprises sous le n°.....

Faisant élection de domicile à..... (Adresse complète et n° de téléphone)

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de la consultation N°07/2024 relative à l' Achat de services d'un bureau de traduction.

1 - Exécuter les travaux dans les délais contractuels, conformément aux conditions du cahier des charges et moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chacune des interventions figurant dans le bordereau des prix, en tenant compte de toutes les incidences directes et indirectes des taxes notamment celle sur la valeur ajoutée (TVA), lesquels font ressortir à :

Montant hors TVA (en dinars en chiffres et en lettres) .....

Montant de la TVA (en dinars en chiffres et en lettres) .....

Montant total TTC (en dinars en chiffres et en lettres) .....

Résultant de l'application de mes prix unitaires aux quantités prévues au détail estimatif du projet. Ces prix étant réputés valables à la date de la signature de la consultation et notamment celle du bordereau des prix .Ils sont fermes et non révisables.

2) Accepter le caractère (des prix) de cette consultation.....

3) Satisfaire l'ensemble des prestations, objets de cette consultation dans un délai de 45 jours et ce à partir de l'ordre de service notifiant le commencement de la mission qui sera approuvé par le Maître d'ouvrage.

4) Appliquer l'ensemble des clauses du présent cahier des charges

5) Maintenir valable les conditions de la présente soumission pendant quatre vingt dix (90) jours à partir du lendemain de la date limite prévue pour la réception des offres.

6) Avoir adhéré à la caisse nationale de sécurité sociale (C.N. S. S).

7) Payer les frais d'enregistrement auxquels la présente soumission donnera lieu conformément à l'article 03 du présent cahier des charges.

8) Affirmer, sous peine de résiliation de plein droit de la consultation ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs que je ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.

Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ouvert à (nom de la Banque et Agence) : .....

Sous le numéro : .....

Lu et approuvé  
Fait à ....., le : .....

(Signature et cachet)

## ANNEXE 2

### FICHE DE RENSEIGNEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Nom, prénom ou raison social : .....

Forme juridique : .....

Adresse du siège social : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Adresse e-mail: .....

Certification au Registre National des Établissements sous le numéro :  
.....  
.....

Numéro d'identification fiscale: .....

La personne autorisée à signer les documents d'offre (nom, titre et plan).....  
.....  
.....

Fait à ..... le.....

Nom, prénom et qualité du signataire  
Signature et Cachet du soumissionnaire



### ANNEXE 3

#### MODEL DE BORDEREAU DES PRIX

Désignation de la commande	Qté	P. forfaitaire. (HTVA)	T.V.A	Prix Total (T.T.C.)
MISSION DE TRADUCTION DU LIVRE DE LA CARTOGRAPHIE DES CENTRES DE RESSOURCES EN TUNISIE	01			

Prix, (Hors T.V.A) en toute lettre .....

.....

T.V.A en toute lettre.....

.....

Prix Total en TTC en toute lettre.....

.....

Fait à ..... le.....

Nom, prénom et qualité du signataire  
Signature et Cachet du soumissionnaire